

**les francas**

L'éducation en mouvement !

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU TARN**

Association loi 1901  
Siège social : 32, rue des Carmélites  
81000 ALBI

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU TARN

Association loi 1901

Siège social : 32, rue des Carmélites

81000 ALBI

Exercice clos le 31 décembre 2022

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 26 mai 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

### ***BILAN***

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2022</b>			<b>31.12.2021</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort. &amp; Dépréciation</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>		<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b><i>ACTIF IMMOBILISE</i></b>					<b><i>FONDS PROPRES</i></b>		
Immobilisations incorporelles	4 200	3 878	322	2 422	Fonds propres (avant affectation)	116 735	109 815
Terrains	15 245		15 245	15 245	Résultat de l'exercice	-25 319	6 920
Constructions	302 839	148 203	154 636	139 685	Subventions d'investissement	5 607	6 243
Matériels d'activités					Total	<b>97 024</b>	<b>122 978</b>
Autres immobilisations corporelles	49 210	37 092	12 118	24 285	<b><i>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</i></b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	21 602	22 775
Prêts Francas					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés	638		638	638	Provisions pour charges	14 038	32 116
Dépôts et cautionnements					Total	<b>35 640</b>	<b>54 892</b>
<b>Total</b>	<b>372 132</b>	<b>189 174</b>	<b>182 958</b>	<b>182 274</b>			
<b><i>ACTIF CIRCULANT</i></b>					<b><i>DETTES</i></b>		
Stocks	493		493	493	Emprunts Francas		
Usagers - clients	20 164		20 164	6 204	Autres emprunts et dettes assimilées	114 457	111 913
Comptes courants Francas	22 478		22 478	15 975	Fournisseurs	2 891	11 752
Autres créances	4 009		4 009	100 580	Dettes fiscales et sociales	27 323	27 661
Trésorerie	43 336		43 336	34 829	Comptes courants Francas	2 726	16 140
Charges constatées d'avance	7 263		7 263	6 845	Autres dettes	640	1 863
Produits constatés d'avance					Total	<b>148 037</b>	<b>169 330</b>
<b>Total</b>	<b>97 743</b>		<b>97 743</b>	<b>164 926</b>			
<b>Total</b>	<b>469 875</b>	<b>189 174</b>	<b>280 701</b>	<b>347 200</b>	<b>Total</b>	<b>280 701</b>	<b>347 200</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	18 862	17 331
Ventes de marchandises		15
Prestations de service	147 537	128 960
Subventions d'exploitation	194 352	187 588
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 472	4 727
Autres produits	16	3
Reprises sur dépréciations et provisions	26 888	25 776
Utilisations des fonds dédiés	19 773	8 967
Quote-part subvention invest. virée au résultat	636	117
Total	<b>411 537</b>	<b>373 484</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	118 027	104 909
Aides financières	6 800	12 000
Impôts et taxes	5 074	5 398
Salaires	200 611	148 497
Charges sociales	57 821	42 802
Autres charges	6 255	5 898
Dotations aux amortissements	19 351	16 638
Dotations aux dépréciations et provisions	4 309	7 680
Reports en fonds dédiés	18 600	22 775
Total	<b>436 847</b>	<b>366 598</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-25 310</b>	<b>6 886</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts		168
Autres produits financiers	516	17
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>516</b>	<b>185</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts	1 251	1 345
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>1 251</b>	<b>1 345</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>-735</b>	<b>-1 160</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-26 045</b>	<b>5 726</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	2 455	1 707
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>2 455</b>	<b>1 707</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	1 728	512
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>1 728</b>	<b>512</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>727</b>	<b>1 194</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-25 319</b>	<b>6 920</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	3 000	3 000
Bénévolat	12 600	12 600
Total	<b>15 600</b>	<b>15 600</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	3 000	3 000
Personnel bénévole	12 600	12 600
Total	<b>15 600</b>	<b>15 600</b>

## ANNEXE 2022

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui dégage un déficit de **25 318.61 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

**Objet social et périmètre des activités de l'association :** Regrouper des personnes qui se proposent de promouvoir des loisirs éducatifs et permettre ainsi la création de centre de loisirs éducatifs pour l'enfance et la jeunesse.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice 2022 a été marqué par :

- Deux départs à la retraite : un sur le CSTAA et un autre pour la coordination de l'animation départementale. Une période de relais a été mise en place sur plusieurs mois afin de pourvoir au mieux à ces remplacements.
- La formation du personnel avec 2 salariés intégrant le BPJEPS dont un qui se poursuit sur 2023.
- La continuité des travaux sur Castres pour permettre l'accueil des enfants et le retour des activités.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	4 200,00			4 200,00
Terrains	15 244,90			15 244,90
Bâtiment (rue des Carmélites)	109 343,98			109 343,98
Local Castres	143 007,31	20 035,35		163 042,66
Aménagements constructions	30 452,81			30 452,81
Matériel d'activité				
Matériel d'hébergement				
Agts Aménag, Installations				
Matériel de transport	43 042,35			43 042,35
Mat, bureau informatique	6 167,77			6 167,77
<b>Total</b>	<b>351 459,12</b>	<b>20 035,35</b>		<b>371 494,47</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

- climatiseur local Castres
- plomberie, sanitaire et cuisine local Castres
- cloisons local Castres

**c) Tableau de variations des amortissements**

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 777,81	2 100,00		3 877,81
Amortissements bâtiments		109 343,98			109 343,98
Amort. Local Castres		8 274,80	6 695,69		14 970,49
Amort. Amén. Constructions	5%	19 908,79	3 980,17		23 888,96
Amort. Agts amgts inst.		1 746,78			1 746,78
Amort. Mater. Transport	25%	27 587,08	5 252,77		32 839,85
Amort. Mater. Bureau inform.		1 183,45	1 322,19		2 505,64
	<b>Total</b>	<b>169 822,69</b>	<b>19 350,82</b>		<b>189 173,51</b>

**2. Immobilisations financières**

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Parts sociales CASDEN	638		638
Dépôts et cautionnements			

**3. Stocks**

Fichiers Jeux : 492.52 €

**4. Usagers - clients**

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	20 163.80		20 163.80
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>20 163.80</b>		<b>20 163.80</b>

**5. Comptes courants Francas**

N° structure	Nom	Montant
4518157	Accueil de Loisirs en Pays d'Agout	21 563.20
4501700	Francas Occitanie	271.00
4501782	Francas Tarn et Garonne	644.00
	<b>Total</b>	<b>22 478.20</b>

**6. Autres créances**

Produits à recevoir	3 926.80
Chèque de table	82.08
	<b>4 008.88</b>

**7. Trésorerie**

BPO	17 365.41
LIVRET A	25 770.73
Régie animation	89.04
Caisse	110.77
	<b>43 335.95 €</b>

**8. Charges constatées d'avance**

Richou 01+02/2023	33.35 €
Frais assurance photocopieur 2023	122.49 €
1 <sup>er</sup> trimestre 2023 photocopieur	249.88 €
CCA Isociel logiciel paye	4 590.00 €
CCA Isociel logiciel compta	2 267.46 €
	<b>7 263.18 €</b>

**IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**

**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Au 31/12/22 avant affectation du résultat de l'exercice, ils s'élèvent à 116 734.96 €.

## 2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Acpte subv CD 81 travaux local Castres	6243.25		6243.25	636.00	5 607.25
<b>Total</b>			<b>6 243.25</b>	<b>636.00</b>	<b>5 607.25</b>

## 3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fond dédiés ACCEM	4 775,38		1 773,38	3 002,00
Fond dédiés DDCSPP	<b>18 000,00</b>	<b>18 600,00</b>	<b>18 000,00</b>	18 600,00
<b>Total</b>	<b>22 775,38</b>	<b>18 600,00</b>	<b>19 773,38</b>	<b>21 602,00</b>

## 4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Fonds de coopération	3 000,00		1 570,67	1 429,33
Engagement de retraite du personnel (1)	29 116,40	4 309,24	20 817,00	12 608,64
<b>Provisions pour charges</b>	<b>32 116,40</b>	<b>4 309,24</b>	<b>22 387,67</b>	<b>14 037,97</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants Francas	4 500,00		4 500,00	
<b>Dépréciations</b>			<b>4 500,00</b>	
<b>Total</b>	<b>36 616,40</b>	<b>4 309,24</b>	<b>26 887,67</b>	<b>14 037,97</b>

Dotations / reprises d'exploitation 4 309,24 26 887,67

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 4 309,24 26 887,67**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 26 887,67

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total 26 887,67**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

## 5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas						
Emprunt bancaire BPO (2020-2035)	123 824.21	9 366.79	114 457.42	N/D	N/D	N/D
Autres emprunts (ij/mm/aa)						
Découverts bancaires						
<b>Total</b>	<b>123 824.21</b>	<b>9 366.79</b>	<b>114 457.42</b>			

## 6. Fournisseurs

Fournisseurs 2 891.01

## 7. Dettes fiscales et sociales

4250000 Avances et acompte sur salaire	198.30
4282000 Dettes congés payés	12 755.37
4310000 URSSAF du Tarn	3 934.00
4371000 Prévoyance	743.43
4372000 Retraite	1 167.73
4374000 Mutuelle santé entreprise	141.20
4382000 Ch sur dettes congés payés	5 102.15
4421000 Prélèvement à la source	17.00
4473000 Uniformation	3 263.89
	<b>27 323.07</b>

## 8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450000	FRANCAS FEDERATION PARIS	425.92
4518140	ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN	1 500.00
4518214	LOISIR JEUNESSE DU VIAUR	800.00
	<b>Total</b>	<b>2 725.92</b>

## 9. Autres dettes

AUTRE COMPTE DEBITEUR	<b>640.00</b>
-----------------------	---------------

## 10. Produits constatés d'avance

NEANT

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Prestations de service

Nombre JOURS Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	0	0
Centre de vacances gérés par l'AD (en jours)	809	741
<b>Sous Total</b>	<b>809</b>	<b>741</b>
Réalisé par les organisations affiliées	N/C	271 560
<b>Total</b>	<b>N/C</b>	<b>272 301</b>

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Recettes colonie Eté	40 415.00	40 482.50
CSTAA	70 405.90	67 046.25
Animations Séjours divers	6 896.96	6 340.70
Remboursements (personnel, frais, formations etc...)	20 295.78	6 957.73
Divers (vte docs, loyers, aut. Rbts)	9 523.00	8 132.80
<b>Total Prestations</b>	<b>147 536.64</b>	<b>128 959.98</b>

### 2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions DDCSPP	8 000.00	35 264.00
Subventions FONJEP	21 321.00	14 214.00
Subv. DRJS	28 114.00	0
Subv. AUTRES	134.00	0
Subv. Conseil Départemental	135 000.00	135 000.00
Aides à l'emploi (ASP)	1 783.33	910.00
Subv. Région CIRSTI	0	2 200.00
<b>Total</b>	<b>194 352.33</b>	<b>187 588.00</b>

### 3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Fonds de coopération interne (sur associations affiliées)	3 472.40	4726.73
<b>Total</b>	<b>3 472.40</b>	<b>4726.73</b>

### 4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides financières FADLEAP	6 800.00	12 000.00
<b>Total</b>	<b>6 800.00</b>	<b>12 000.00</b>

**5. Produits exceptionnels**

7720000 Produits sur exercices antérieurs

**2 455.00****6. Charges exceptionnelles**

6720000 Charges sur exercices antérieurs

**1 728.38****VI - AUTRES INFORMATIONS****1. Effectif**

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	5	5	5	5
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	10	112	6	156

**2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

**3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée**

Loyers restant dus : N/D

Loyers trimestriels : 249.88 € /trimestre pour le photocopieur

**4. Engagements hors bilan**

Cautions et hypothèques accordées par l'association

-Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang de 25 000 €

-Hypothèque légale spéciale de 125 000 € en faveur de la Banque Populaire Occitane dans le cadre du prêt de 125 000 €

**5. Contributions volontaires en nature****a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes**

Mise à disposition gratuite de biens : 3 000 € (prêt de salle, terrain de sport, matériel pour les journées d'animations départementales et colo)

**b) Bénévolat / Personnel bénévole**

-1/2 mi temps pour le bénévolat valorisé au taux de 14 € (sal horaire brut +charges)\*12 mois =1 050 €\*12 =12 600 €